

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 15 décembre 2017

N°2017-09-07bis

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 50
Conseillers votants : 49
Dont pouvoirs : 5

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 21 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Coteaux du Blanzacais, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc MARRAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre - ETRIAK : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe - SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-PALAIS DU NE : M. DUBROCCA Alain - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux).
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny).
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à Monsieur DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUT Martine, M. TESTAUD Alain, M. PETIT Bernard, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme HUGUET Séverine, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GARNEAU Janine, M. MAUGET Bernard, M. GUILLON Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, Mme ROCHAIS Anne-Marie, Mme MONNEREAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. HUGUES Jacky, Mme POIRIER Sylvie.

N°7bis - Objet : Désignation des délégués par représentation-substitution au sein du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du Palais et du Bas Lary à partir du 1er janvier 2018 - compétence GEMAPI

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes des 4B sud Charente exercera une nouvelle compétence obligatoire dite GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Le principe de représentation-substitution s'appliquant pour la commune de Saint-Vallier qui adhère au SIAH du Palais et du Bas Lary en 2017, il convient de désigner 2 conseillers titulaires pour représenter la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2018.

Sont intéressés pour cette représentation :

TITULAIRES	
1	RONDEAU Jean-Yves (Passirac)
2	MAUDET Didier (Brossac)

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne comme représentants de la CdC4B sud Charente au SIAH du Palais et du Bas Lary les conseillers nommés dans le tableau ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents intervenant en application de la présente délibération.

Retire et remplace la délibération n°2017-09-07

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 1.7. JAN. 2018
Publié ou notifié le : 1.7. JAN. 2018
Touvérac, le 1.7. JAN. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 17 janvier 2018
le Président,
Jacques CHABOT.

Par délégation,
François MONTEZIN
Directeur

